

**Acte n°2024-09  
Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2024,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Points d'information**

**1/ Présidence de l'Université**

La Présidente de l'Université confirme aux membres du Conseil d'administration qu'elle a déposé sa candidature à la Présidence de la COMUE Lyon/St-Etienne, le 29 mai dernier. L'élection à la Présidence de la COMUE est prévue le 18 juin prochain. Elle précise que si elle est élue, elle démissionnera de ses fonctions de Présidente de l'Université Lyon 2 à compter de cette même date. Conformément à l'article 37 des statuts de l'Université, la présidence par intérim de l'Université sera assurée par James WALKER, Vice-Président du Conseil d'administration, jusqu'à l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente au mois de juillet. La nouvelle Présidente ou le nouveau Président sera élu pour la durée du mandat restant à courir ( soit jusqu'en février 2025).

**2/ Réforme des concours MEEF**

En réponse à une question posée lors de l'instance préparatoire du Conseil d'administration, Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-présidente en charge de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, informe les membres du Conseil d'administration sur le projet de réforme de la formation et des concours des enseignants. Elle précise que dans le cadre de cette réforme, les formations MEEF dispensées dans notre établissement et en particulier par l'ISPEF, sont directement concernées ; les Masters MEEF deviendront professionnalisants et seraient portés par l'INSPE.

La Vice-Présidente ajoute que les échanges sont en cours avec l'INSPE pour aborder les nouveaux programmes des concours et les changements de maquette qui en résulteront. Elle souligne que le calendrier de mise en œuvre de cette réforme est particulièrement contraint.

Fait à Lyon, le 3 juin 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER